

VD_OMNI GE.2000.0161 vom 22. Dezember 2000

VD Tribunal cantonal, 2000-12-22, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_omni_GE.2000.0161

FR: VD_OMNI GE.2000.0161 du 22 décembre 2000

IT: VD_OMNI GE.2000.0161 del 22 dicembre 2000

Regeste

c/Municipalité de Method | Les critères (de qualification) ne peuvent pas être appliqués deux fois, lors de la sélection d'abord, puis lors de l'adjudication; il n'est toutefois pas exclu par principe de recourir à des critères de qualification (affinés) lors de l'adjudication (solution du Guide romand admise).

Erwägungen

E. 5

Dans la mesure où la recourante l'emporte sur le principe, l'émolument d'arrêt doit être mis à la charge de la commune intimée, qui supportera également des dépens, la recourante ayant agi par l'intermédiaire d'un mandataire professionnel (art. 55 LJPA).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.